

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 8 avril 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° 2022-94

Objet de la délibération : Délibération relative à l'attribution d'une subvention à Var Habitat pour l'acquisition de 14 logements sociaux situés « Résidence Les Garnières » à Rougiers.

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 1er avril 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie, VALLOT Philippe

Absents excusés :

- **dont représentés :** DECANIS Alain donne procuration à LOUDES Serge, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à SIMONETTI Pascal, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à GIUSTI Annie, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine

Absents : PAUL Jacques, BETRANCOURT Claude, FREYNET Jacques, GOMART-JACQUET Blandine, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, PELISSIER Magali

Secrétaire de Séance : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Jean-Pierre VERAN expose :

VU l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la forme des décisions d'octroi des subventions ;

VU l'article L. 1611-4 du CGCT relatif aux contrôles des subventions attribuées ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU la délibération n°2020-208 du 24 juillet 2020 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération Provence Verte pour la période 2020-2025 ;

VU la délibération n° 2021-100 du Conseil de Communauté du 26 mars 2021 portant adoption du nouveau règlement d'intervention financière en faveur de l'habitat sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la demande de subvention de Var Habitat en date du 1^{er} septembre 2021 concernant l'acquisition en VEFA « Vente en Etat Futur d'Achèvement » de 14 logements sociaux au sein de la résidence « Les Garnières » à Rougiers ;

CONSIDERANT que Var Habitat s'est porté acquéreur dans le cadre d'une VEFA de 14 logements qui se décomposent en 5 logements financés par un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et 9 logements financés par le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et répond aux enjeux définis par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte dans son règlement d'intervention en faveur de l'Habitat approuvé par délibération n° 2021-100 du Conseil Communautaire du 26 mars 2021 ;

CONSIDERANT qu'après examen du dossier celui-ci apparaît conforme au regard des pièces justificatives fournies ;

CONSIDERANT que le règlement d'intervention financière en faveur de l'habitat fixe le montant de la subvention à 3 000€ par logement sociaux dans le cadre d'une acquisition en VEFA ;

CONSIDERANT que l'ensemble des modalités de versement de la subvention et le droit de réservation sont décrits dans la convention de partenariat jointe en annexe ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 18 mars 2022 ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

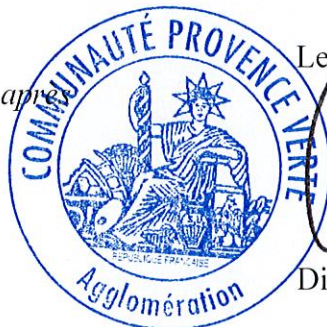
- **d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 42 000€ (quarante-deux mille euros), à Var Habitat pour l'acquisition en VEFA de 14 logements locatifs sociaux (5 PLAI et 9 PLUS) situés résidence « Les Garnières » à Rougiers, selon les modalités définies dans la convention de partenariat ci-annexée,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents.**

La dépense correspondante est prévue au budget principal 2022 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 8 avril 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND